

GAP, le 15 novembre 2024

COMMUNIQUÉ

Discours de Michel Barnier au Congrès de Départements de France : “voilà un Premier Ministre qui est prêt à travailler avec les Départements afin de leur permettre d’être maîtres de leurs destins”

Le Premier Ministre, Michel Barnier, était l’invité du Congrès de Départements de France, ce vendredi à Angers. Au cours de son allocution de fin de matinée, le Premier Ministre a fait des annonces fortes concernant l’avenir des Départements.

Réaction de Jean-Marie Bernard, Président du Département des Hautes-Alpes, à ces propos.

“J’ai écouté avec une très grande attention le discours que le Premier Ministre, Michel Barnier, a donné à Angers à l’occasion du Congrès de Départements de France et me réjouis de trouver en sa personne un Premier Ministre qui est prêt à pleinement travailler avec les Départements, afin de leur permettre d’être maîtres de leurs destins.

J’applaudis en particulier la formule qu’il a eue en disant “je n’accepte pas que les Départements aient le sentiment de devenir de simples opérateurs de l’État.” C’est pourtant le sentiment que l’on peut avoir, notamment depuis que les Départements n’ont plus de levier fiscal.

Applaudis également le fait qu’il entende inverser cette tendance dont il a été longuement question dans l’hémicycle haut-alpin à l’occasion du débat d’orientations budgétaires en début de mois ; tendance qui fait qu’à mesure que l’État décide, les finances départementales subissent.

Michel Barnier souhaite la création d’une instance – je le cite - “partagée entre l’État et les Départements, qui actera les grandes décisions. Cette instance ne sera pas seulement informée ou consultée pour la forme. Je veux qu’elle soit obligatoirement consultée avant toute décision de l’État qui affecte les finances départementales. Cette saisine ne pourra pas se faire sur la base d’un texte ou d’une décision déjà prête ; elle devra se faire au stade de la conception et du projet

pour garantir aux Départements une capacité réelle à modifier le sens ou le contenu de la décision telle que l'État l'aura préparée.”

Il répond ainsi à la préoccupation que Patrick Ricou, vice-Président chargé des finances, et moi-même, avons formulé le 5 novembre.

En ce qui concerne nos préoccupations plus conjoncturelles, je ne peux que saluer sa décision de réduire le taux de prélèvement prévu au titre du fonds de réserve pour tenir compte du fait qu'une part importante des dépenses des Départements n'est pas pilotable (allocations individuelles de solidarité, dépenses sociales en général). Et qu'il est donc légitime d'envisager une réduction “très significative” – je le cite à nouveau - de leur contribution au fonds de réserve. Pour rappel, cette contribution était évaluée à 4,6 millions d'euros pour le Département des Hautes-Alpes jusqu'à aujourd'hui.

Je note également son souhait de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux perçus par les Départements. Cette décision est de nature à générer quelques recettes supplémentaires pour le Département des Hautes-Alpes. Elles sont nécessaires à l'aménagement de notre territoire et donc à son avenir.

Enfin, je serai pleinement aux côtés de Départements de France et du Premier Ministre pour engager la réflexion nécessaire sur le plafonnement de la hausse des dépenses de solidarités. A leurs côtés également pour mener tous les travaux nécessaires à l'élaboration des politiques communes à l'État et aux Départements souhaitées par le Premier Ministre.”

Jean-Marie Bernard, Président du Département des Hautes-Alpes

VERBATIM

Michel Barnier, ce vendredi 15 novembre à l'occasion du Congrès de Départements de France à Angers

“La première vérité aujourd’hui est de reconnaître que l’on a poussé jusqu’à ses limites le modèle départemental tel que nous l’avons connu depuis 30 ans. Et il est nécessaire de parler de la manière dont on pourrait assurer l’avenir des Départements parce que je crois aux Départements. En renouvelant en profondeur leur rôle et la façon dont vous exercez les missions de cohésion sociale et de cohésion territoriale.”

“Je suis là pour vous dire, en tenant compte de votre situation très spécifique, qui n’a peut-être pas été bien vue dans les premiers scénarios budgétaires, que nous allons réduire très significativement l’effort qui vous est demandé par le projet de loi de finances.”

“Ma responsabilité de Premier Ministre est des remonter aux causes premières [des problèmes] et de vous proposer un cadre de travail pour redonner des marges de manœuvre, pour redonner de l’oxygène, pour redonner de la liberté, pour restaurer le sens de votre mission.”

“La crise que vous traversez, les difficultés que vous devez surmonter, sont liées à la réduction continue des marges de manœuvre. Au point que dans beaucoup de Départements, il n’y a plus de marge de manœuvre aujourd’hui ; alors que ce sont ces marges de manœuvre qui ont donné du sens et une vraie légitimité à la mission de Président de Département.”

“Je pense d’abord à l’importance croissante des compétences que vous exercez dans le domaine social et à la progression continue des dépenses qui s’y attachent, qui résultent du vieillissement de la population, des choix collectifs qui ont été faits et parfois des choix qui ont été imposés d’en haut, dans le domaine de l’enfance, ou dans l’accompagnement des publics et personnes le plus fragiles.”

“Je pense aussi à l’évolution du mode de financement des Départements, dans lequel le levier fiscal a été fortement réduit, au point même que vous vous demandez s’il existe encore. Cela vous conduit à être largement financés par des dotations déterminées d’en haut, par l’Etat, dont la progression ne suit évidemment pas toujours celle des dépenses qu’ils sont sensés couvrir.”

“J’ai enfin une conscience très précise de la multiplication des contraintes réglementaires, de l’accumulation des normes européennes et nationales, sans parler du zèle que l’on fait parfois en France pour transposer des textes européens... tout cela crée une complexité qui se traduit par un coût pour toute l’action publique.”

“Je n’accepte pas que les Départements aient le sentiment de devenir de simples opérateurs de l’État.”

“A aucun moment mon état d’esprit n’est et ne sera de montrer du doigt les Départements. Mon objectif est de redonner de l’air, des marges de décision et d’action. Vous le demandez et vos territoires - et les gens qui y vivent et y travaillent - en ont besoin.”

“Je veux que les efforts qui sont demandés à chacun soient plus justes qu’ils ne l’étaient dans la première copie du Gouvernement, fabriquée en 15 jours. Jamais, depuis le début de la V^e République, un Premier Ministre n’a eu à préparer et à présenter un budget dans les règles constitutionnelles obligatoires... et en 15 jours.”

“On dialogue aujourd’hui avec les Départements à trouver des solutions et un chemin partagé entre nos contraintes d’équilibre national et vos exigences et attentes légitimes.”

1. Les mesures de lutte contre l’absentéisme dans la fonction publique qui auront un effet pour les finances des Départements avec un allègement de leurs charges de 50M€
2. Expérimentation visant à simplifier le financement des Ehpad, des unités de soins de longue durée, l’État reprendra à son compte 200 M€ de charges nettes des Départements
3. En lien avec la loi bien vieillir, nouvelle aide de 100 M€ sera déployée pour permettre aux Départements de soutenir la mobilité et le travail partenarial des aides à domicile sur les territoires.

Décisions supplémentaires à partir d’aujourd’hui et dans les jours qui viennent

1. Réduire le taux de prélèvement prévu au titre du fonds de réserve pour tenir compte du fait qu’une part importante de vos dépenses n’est pas pilotable (allocations individuelles de solidarité, dépenses sociales en général). Il me semble légitime d’envisager une réduction très significative de votre contribution au fonds de réserve.
2. Relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux que vous percevez ; en trois ans à hauteur de 0,5%. Ce relèvement sera volontaire ; il dépendra de votre décision. Il représente une ressource potentielle de 1 milliard d’euros.

3. La baisse du taux du fonds de compensation pour la TVA vous inquiète ; nous travaillons avec le Sénat pour répondre à cette inquiétude en renonçant au moins au caractère rétroactif de cette mesure.
4. Rehausser les concours qui sont versés par la CNSA à hauteur de 200 M€.
5. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances, et de celui de la Sécurité sociale, nous proposerons d'étaler sur quatre ans au lieu de trois, la hausse des cotisations des employeurs territoriaux à la caisse nationale des agents des collectivités locales.

Plan national - à cinq ans - de progrès et de réforme pour la France

> Dans le cadre de ce plan, pour les Départements, “modifier un système qui ne fonctionne plus bien et qu’il est temps de renouveler. Je pense à l’importance en termes de cohésion et de solidarité humaine, territoriale, sociale, de votre action. Nous devons revoir les modalités d’exercice de ces compétences très spécifiques et construire un contrat équilibré entre nous [...] Je pense que vous devez pouvoir exercer ces compétences avec une capacité accrue de liberté, de décision, de choix.”

> “Je souhaite désormais que les politiques soient conçues - et elles seront conçues - en commun par l’État et les Départements.”

> Une instance de pilotage sera installée en début d’année 2025 “partagée entre l’État et les Départements, qui actera les grandes décisions. Cette instance ne sera pas seulement informée ou consultée pour la forme. Je veux qu’elle soit obligatoirement consultée avant toute décision de l’État qui affecte les finances départementales. Cette saisine ne pourra pas se faire sur la base d’un texte ou d’une décision déjà prête ; elle devra se faire au stade de la conception et du projet pour garantir aux Départements une capacité réelle à modifier le sens ou le contenu de la décision telle que l’État l’aura préparée.”

Elle travaillera notamment sur l’Allocation sociale unique.

> “Nous allons nous engager dans une contractualisation pluriannuelle qui anticipera et limitera l’évolution de ces dépenses. On ne peut pas continuer à admettre que la pente des dépenses sociales reste celle que nous avons aujourd’hui [...] Je veux que nous puissions convenir d’un pourcentage d’augmentation des dépenses d’une année sur l’autre pour nous permettre collectivement d’en assurer la maîtrise dans le temps. Ça va obliger l’État à mieux mesurer l’impact financier de ses décisions, ce qu’il n’a pas toujours fait – ça renforcera aussi la capacité

de vos Départements de piloter ces dépenses. A ce titre, je souhaite vous donner des marges de manœuvre accrues pour décider de ce que vous financez localement.”

“Elle portera aussi sur vos ressources et sur le financement de vos compétences.”

Trois chantiers à venir (2025)

- > Actualisation et évaluation des besoins de financement de l'autonomie à l'horizon 2030.
- > Accélération du travail de simplification des concours, dès 2025, en vue de leur fusion
- > Reprise (“refonder”) de la politique de l'enfance

Sur la prévention des risques,

“Nous allons travailler avec vous et les Régions à des formules un peu innovantes pour trouver des solutions à l'assurance ou la réassurance de biens qui ne sont pas assurables aujourd'hui ou qui ne le sont plus ... et qui sont détruits.”